



Affaires générales

- Publication du paquet de printemps du Semestre européen
- Rapport de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable

Numérique

- Travaux du Parlement concernant la législation sur l'intelligence artificielle
- Avis du CESE sur le règlement sur une Europe interopérable
- Ouverture du Centre européen des compétences en matière de cybersécurité

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Publication du rapport d'activité 2022 de l'EMA
- Programme de travail EMA/HMA sur la disponibilité des médicaments
- Rapport HaDEA sur le développement d'antimicrobiens
- Désinstitutionnalisation des soins aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle

Emploi/ Affaires sociales

- Tenue du Forum social de Porto les 26 et 27 juin 2023
- Feuille de route du Parlement pour une Europe sociale
- Avis du CESE sur le revenu minimum
- Rapport annuel sur les conditions de vie et de travail

Famille/Jeunesse

- Rapport du Parlement appelant à une directive sur les stages en Europe
- Réunion des coordinateurs nationaux de la Garantie enfance de l'UE en Irlande

CJUE

- Arrêt de la CJUE sur le droit d'obtenir une copie des données à caractère personnel prévu à l'article 15 du RGPD
- Arrêt de la CJUE sur l'effet rétroactif d'un régime de pension de retraite d'une catégorie de fonctionnaires antérieurement favorisée

Agenda

Publications

LE MOT DE L'ÉQUIPE REIF : À un an des élections, la politique sociale toujours au programme ?

La date des prochaines élections européennes ayant été fixée entre [le 6 et le 9 juin 2024](#), il ne reste déjà plus qu'un an de mandat à la Commission européenne et au Parlement pour avancer sur les très nombreux dossiers encore en suspens.

L'heure des bilans se profile, notamment sur l'agenda social ambitieux avancé en 2019. Le Portugal a ainsi convoqué un nouveau Sommet social à Porto, deux ans après celui organisé sous sa présidence du Conseil de l'UE pour fixer des objectifs sociaux à l'Union. Ministres, syndicats, eurodéputés, commissaire à l'emploi et aux droits sociaux... tous ont réaffirmé qu'il convient, malgré les avancées notables, de garder les politiques sociales en haut de la liste des priorités, au même titre que les politiques économiques et environnementales.

Cela fait notamment écho à la récente demande du Parlement de voir la Commission avancer des propositions concrètes sur l'encadrement des stages (voir infra) ou encore la carte européenne de sécurité sociale. Alors que le retour à une certaine austérité budgétaire pointe son nez, le Parlement n'oublie pas les promesses faites en 2019 et renouvelées pendant la pandémie. En effet, le paquet de printemps du Semestre européen, présenté le 24 mai par la Commission, est venu rappeler que le gel du Pacte de stabilité et de croissance ne sera pas infini et que des procédures pour déficit budgétaire excessif pourraient être réouvertes dès le printemps 2024. Dans le même temps, la Commission réaffirme dans ses lignes directrices pour les politiques de l'emploi l'importance de maintenir et de renforcer les systèmes de protection sociale ainsi que de poursuivre la mise en œuvre des principes du Socle. Dans cet exercice initialement strictement dévolu aux questions budgétaires et économiques, l'avancée est notable.

Enfin, l'Espagne, qui prendra la tête du Conseil de l'UE le 1^{er} juillet prochain, avance d'ores et déjà ses ambitions en matière sociale (investissement social, pauvreté, revenu minimum, dialogue sociale). Leur concrétisation est cependant soumise au maintien au pouvoir du gouvernement de Pedro Sanchez après les élections législatives anticipées du 23 juillet.

La Reif entend apporter sa pièce à l'édifice en abordant les questions spécifiques de la mobilité en Europe à travers une page spéciale qui sera intégrée dans le Reif-Info mensuel durant les 12 mois qui précèdent les élections européennes de juin 2024 afin d'apporter l'éclairage des membres de la Reif et de son équipe sur de nombreux aspects de la mobilité (numérisation, télétravail, détachement, soins transfrontaliers ou encore catégories spécifiques de travailleurs mobiles).

Rendez-vous dès le mois prochain !

L'équipe Reif
Anne-Claire, Benjamin et Adèle

28 mio
d'Européens
travaillant via
une plateforme
([Eurofound](#))

40,7%
des migrantes
surqualifiées
pour leur emploi
([EPRS](#))

Publication du paquet de printemps du Semestre européen

Le 24 mai 2023, la Commission européenne a publié le paquet de printemps du Semestre européen incluant des évaluations et des recommandations adressées aux États membres en matière de politiques économique, sociale et de l'emploi. D'après ses estimations, la croissance du PIB devrait se renforcer au cours de l'année 2023 (+0.7%) et l'inflation continuerait de diminuer, tout en ayant un impact sur le pouvoir d'achat des ménages, en particulier des plus vulnérables. Le taux d'emploi de l'UE est actuellement proche de son niveau historique (74.8% fin 2022).

Sur le volet macroéconomique, la Commission constate qu'une majorité de pays ne respectent pas les critères de déficit de dette publics fixés par les traités européens. Compte tenu de l'incertitude engendrée par le contexte géopolitique et les conséquences économiques dues à la pandémie de Covid-19, la Commission a rappelé qu'aucune procédure pour déficit public excessif ne sera ouverte cette année, mais seulement à partir du printemps 2024. La poursuite des réformes et des investissements reste une priorité, notamment grâce aux financements octroyés par la [Facilité pour la reprise et la résilience \(FRR\)](#).

Dans les [recommandations par pays](#), la Commission appelle dans l'ensemble les États membres à maintenir une politique fiscale prudente afin de garantir la soutenabilité de leur dette, notamment en supprimant progressivement les mesures de soutien à l'énergie. Sur le volet social, la Commission recommande en particulier de renforcer les systèmes de protection sociale afin de prévenir une augmentation des risques de pauvreté.

S'agissant de la France, les [recommandations sociales](#) qui lui sont destinées préconisent de remédier à la pénurie de compétences par la mise en place de formations, d'améliorer les conditions de travail des enseignants ou encore de rendre le système d'éducation et de formation, considéré comme étant inégalitaire sur le plan socio-économique, plus équitable et plus inclusif.

Pour plus d'informations, voir : https://commission.europa.eu/publications/2023-european-semester-spring-package_en

Rapport de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par l'UE

Eurostat a publié son rapport annuel de suivi sur les progrès de l'UE dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la deuxième fois en parallèle du paquet de printemps du Semestre européen. L'UE s'est pleinement engagée à mettre en œuvre les 17 ODD et a développé des indicateurs assortis d'objectifs quantitatifs pour mesurer les progrès depuis 2017.

Le rapport conclut que l'UE a certes progressé ces dernières années dans la mise en œuvre de la plupart de ces 17 ODD, mais 3 domaines demandent encore des efforts : l'ODD 13 sur la lutte contre le changement climatique, l'ODD 15 sur la préservation de la vie terrestre et l'ODD 17 sur les partenariats pour la réalisation de ces objectifs.

Les ODD 1 (réduction de la pauvreté), 5 (égalité entre les hommes et les femmes) et 8 (croissance économique) sont très largement remplis, quand les progrès sont jugés satisfaisants pour d'autres ODD, notamment ceux portant sur la réduction des inégalités (10), l'accès à la justice et la confiance dans les institutions (4) ou encore l'amélioration de la santé et du bien-être (3). L'UE n'a fait que des progrès modérés dans la mise en œuvre des objectifs restants.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-flagship-publications/w/ks-04-23-184>

Travaux du Parlement concernant la législation sur l'intelligence artificielle

Le 11 mai 2023, les eurodéputés membres des commissions du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) et des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen [ont adopté le rapport](#) de Dragoș Tudorache (Renew, RO) et de Brando Benifei (S&D, IT) concernant la législation relative à l'intelligence artificielle (IA) (84 voix pour, 7 contre, 12 abstentions).

Les eurodéputés ont étendu la définition des systèmes d'IA à haut risque afin de couvrir les systèmes d'IA de l'annexe III (qui inclut les systèmes d'IA concernant l'accès aux services publics et aux prestations sociales) présentant un risque significatif d'atteinte à la santé, à la sécurité, aux droits fondamentaux ou à l'environnement. Les eurodéputés ont également élargi la liste des systèmes d'IA interdits, en particulier concernant l'usage des systèmes d'identification biométrique à distance dans les espaces publics. Enfin, le rapport contient des exigences supplémentaires pour les fournisseurs de « modèles de fondation d'IA », systèmes pouvant être adaptés à un large éventail de tâches distinctes ainsi que pour les fournisseurs de systèmes d'IA génératives, capables de créer de nouveaux contenus de manière autonome.

Le rapport doit à présent être voté en plénière lors de la session de juin afin que les négociations avec le Conseil puissent débiter, ce dernier ayant adopté son [orientation générale](#) sur le texte le 6 décembre 2022.

Pour en savoir plus : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20230505IPR84904/un-pas-de-plus-vers-les-premieres-regles-sur-l-intelligence-artificielle>

Avis du CESE sur le Règlement pour une Europe interopérable

Le 25 mai 2023, le Comité économique et social européen (CESE) a publié un avis concernant la [proposition de règlement pour une Europe interopérable](#) ainsi que la [communication](#) l'accompagnant. Le CESE accueille favorablement cette initiative législative et souligne le caractère essentiel de l'interopérabilité entre les services publics européens afin de créer un marché unique numérique. Néanmoins, il met en évidence la nécessité de tenir compte des plus vulnérables et de rendre la formation aux compétences numériques accessibles à l'ensemble des citoyens. En outre, le développement de ces services numériques nécessitera des moyens supplémentaires en ressources humaines.

Le CESE insiste par ailleurs sur la nécessité d'assurer une coordination aux niveaux législatif et sectoriel ainsi que des échanges dans un langage qui soit compréhensible par tous. Pour finir, il observe que la protection des données ne devrait pas être un obstacle à la création de nouvelles solutions d'interopérabilité, tant par les services publics que par les particuliers.

Pour en savoir plus : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022AE5805>

Ouverture des portes du Centre européen de compétences en matière de cybersécurité

Le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité – « European Cybersecurity Competence Centre » (ECCC) – a ouvert ses portes le 9 mai 2023 à Bucarest en Roumanie. Il a été

établi afin de renforcer les capacités de l'UE en matière de cybersécurité, en collaboration avec un réseau de centres nationaux de coordination (NCCs).

Le Centre est chargé de gérer les fonds de l'UE pour la cybersécurité, notamment en adoptant des programmes de travail et en gérant des projets de cybersécurité dans le cadre du [programme Europe numérique](#) et d'[Horizon Europe](#). En particulier, le centre sera chargé de gérer les projets concernant les centres d'opération de sécurité nationaux dans le cadre de la [proposition de règlement sur la « cybersolidarité »](#). Ce projet vise en effet à établir un « bouclier européen de cybersécurité » qui devrait réunir les centres d'opérations de sécurité nationaux et transfrontières afin de développer les capacités de l'UE pour détecter, analyser et traiter des données relatives aux cybermenaces et aux cyber-incidents dans l'UE.

Pour en savoir plus : https://cybersecurity-centre.europa.eu/news/eccc-opens-its-doors-bucharest-2023-05-09_en

Santé

Publication du rapport d'activités 2022 de l'EMA

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a publié, le 15 mai, son rapport d'activités 2022. Parmi les 89 nouveaux médicaments approuvés, 9 l'ont été à titre conditionnel et 5 au titre de circonstances exceptionnelles, 5 ont fait l'objet d'une procédure d'évaluation accélérée (150 jours au maximum), 21 ont bénéficié de la désignation orpheline et 41 incluent une nouvelle substance active. L'Agence y met également en valeur le renforcement de l'accompagnement offert aux développeurs de nouveaux produits pharmaceutiques. Ainsi, en 2022, 58% des produits approuvés avaient bénéficié d'un avis scientifique ou de la procédure d'assistance au protocole, ce qui pourrait expliquer le faible nombre de demandes d'autorisation rejetées (3).

2022 a également vu l'entrée en vigueur du [règlement conférant des pouvoirs étendus à l'Agence](#), ce qui a notamment conduit à la mise en place du groupe exécutif de pilotage des pénuries de produits de santé (MSSG) et au transfert des 12 panels d'experts sur les dispositifs médicaux sous son autorité. Enfin, le réseau DARWIN sur les données en vie réelle, au sein duquel les payeurs sont représentés, est devenu pleinement opérationnel.

Pour en savoir plus : https://www.ema.europa.eu/en/documents/annual-report/2022-annual-report-european-medicines-agency_en.pdf

Programme de travail conjoint EMA/HMA sur la disponibilité des médicaments

L'Agence européenne des médicaments (EMA) et le réseau des chefs d'agences des médicaments (HMA) ont publié leur programme de travail conjoint pour la période 2023-2025 pour ce qui relève de la disponibilité des médicaments. Deux groupes de travail se pencheront sur la disponibilité et les ruptures d'approvisionnement d'une part et sur la communication d'autre part. Les actions envisagées incluent une analyse des recommandations du [rapport de la Commission sur les causes des pénuries](#) en vue de décider de leur éventuelle mise en œuvre (T3 2023), l'établissement d'une liste de médicaments critiques (T3 2023), la mise en œuvre des recommandations relatives à la collectes des données pertinentes pour la gestion des pénuries (T4 2023), l'évaluation de la faisabilité de la publication d'informations sur la commercialisation dans les États membres des médicaments disposant d'une autorisation de mise sur le marché centralisée (T4 2023) ou encore une action visant à sensibiliser le public sur les biosimilaires (T4 2025).

Pour en savoir plus : https://www.ema.europa.eu/en/documents/work-programme/work-programme-until-2025-hma/ema-task-force-availability-authorised-medicines-human-veterinary-use_en.pdf

Rapport HaDEA sur le développement d'antimicrobiens

L'Agence exécutive pour la santé et le numérique (HaDEA) a publié un rapport sur les politiques susceptibles d'accélérer l'arrivée sur le marché de nouveaux antimicrobiens, basé sur des échanges avec les autorités nationales et parties prenantes concernées. Elle y examine notamment les possibles incitations de type *pull* et *push*, agissant respectivement sur la sécurisation des revenus à venir et sur le soutien à la R&D. Parmi les incitations de type *pull*, l'Agence a décidé d'exclure de

son examen les mécanismes prévoyant des remboursements plus élevés, non seulement car ils relèvent de la compétence des États membres mais également car ils ne permettent pas la décorrélation des revenus et du volume, décorrélation nécessaire dans un contexte d'encouragement de l'usage prudent. Elle a privilégié les récompenses d'accès au marché, qui permettent de dissocier le revenu des ventes, les récompenses par étapes, jugées moins coûteuses, ainsi que les garanties annuelles de revenu, moins risquées pour les payeurs. Les auteurs estiment qu'un financement de la R&D par l'Autorité européenne (Hera) pourrait être décisif pour stimuler l'innovation en matière d'antibiotiques.

Pour en savoir plus : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/51b2c82c-c21b-11ed-8912-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-282347876>

Désinstitutionalisation des soins aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle : réponse de la Commission sur les financements disponibles

L'eurodéputé Predrag Fred Matić (HR/S&D) a interrogé la Commission sur la stratégie européenne de désinstitutionalisation des soins aux personnes ayant une déficience intellectuelle, en lien avec l'article 19 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la stratégie européenne sur les soins, ainsi que sur le soutien apporté par l'UE aux États membres.

Répondant au nom de l'exécutif, le Commissaire à l'emploi et aux droits sociaux Nicolas Schmit a mis en avant :

- le suivi de la mise en œuvre la recommandation du Conseil sur les soins de longue durée et aux droits des personnes handicapées et la stratégie européenne sur les soins, ainsi que sur le soutien offert par l'UE aux États membres ;
- la possibilité pour les États membres de recourir à l'Instrument d'appui technique pour concevoir et mettre en œuvre des réformes en la matière ;
- la disponibilité de fonds du programme ESF+, destinés en particulier au développement des compétences et à la disponibilité de services de soins abordables ;
- les opportunités de financement des investissements et réformes dans le secteur des soins de longue durée via la Facilité pour la reprise et la résilience.

Pour en savoir plus :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2023/000525/P9_RE\(2023\)000525_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2023/000525/P9_RE(2023)000525_EN.pdf)

Emploi et Affaires sociales

Tenue du forum social de Porto les 26 et 27 mai 2023

Deux ans après le Sommet social de Porto de mai 2021, le Portugal a organisé les 26 et 27 mai un nouveau Forum chargé d'analyser les progrès accomplis vers les 3 grands objectifs adoptés pour 2030 (78% de la population âgée de 20 à 64 ans devra occuper un emploi, 60% des adultes devront participer à une formation chaque année et le nombre de personnes exposées à la pauvreté ou au risque d'exclusion sociale devra avoir baissé de 15 millions par rapport à 2019) ainsi dans que la mise en œuvre du Plan d'action sur le Socle européen des droits sociaux.

Les participants (ministres, commissaires, eurodéputés et représentants syndicaux) ont fait un point d'étape positif sur la mise en œuvre des principes du Socle européen avec l'adoption de

nombreux textes législatifs et non-législatifs durant ce mandat (directive salaires minimaux, directive sur la transparence des rémunérations, carte européenne du handicap...). Une évaluation du plan d'action sur le Socle sera d'ailleurs faite en 2025.

Une tribune, signée par de nombreux États membres dont la France, mais aussi par des députés européens et des représentants syndicaux, a été publiée. Elle souligne l'engagement des États à prendre en compte les problématiques sociales avec le même degré d'urgence que les problématiques économiques et environnementales, renouvelant les engagements du Sommet social de Porto pour 2030. Elle marque aussi l'engagement à accélérer l'objectif de la garantie européenne pour l'enfance ainsi que les objectifs pris concernant le développement de compétences numériques et environnementales dans le cadre de l'Année européenne des compétences.

Dorénavant, un Forum social se tiendra tous les 2 ans à Porto.

Pour en savoir plus : <https://www.euractiv.com/section/economy-jobs/opinion/two-years-after-porto-social-summit-bringing-pillar-of-social-rights-to-life/>

Adoption par le Parlement d'une feuille de route pour une Europe sociale

Les députés européens ont largement adopté, le 11 mai 2023, la résolution d'actualité rédigée par les membres de la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) concernant la feuille de route pour une Europe sociale deux ans après le Sommet social de Porto (voir supra). Cette résolution adoptée en amont du Forum social de Porto énonce les priorités sociales du Parlement européen.

La résolution rappelle que les trois objectifs de Porto – au moins 78 % des personnes âgées de 20 à 64 ans en emploi, au moins 60 % des adultes devraient participer à une formation chaque année et une baisse de 15 millions de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, dont au moins 5 millions d'enfants - doivent être placés au cœur des politiques européennes et suivis de propositions. Le texte appelle aussi à ce que les aspects sociaux soient traités avec la même urgence que les aspects économiques et environnementaux. Il demande également que les conclusions du Sommet de Porto débouchent sur des propositions législatives concrètes tels qu'un passeport européen de sécurité sociale, une directive sur les stages de qualité ou encore une carte européenne du handicap.

Les députés souhaitent enfin voir le périmètre d'action de l'Autorité européenne du travail élargi.

Pour en savoir plus : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-9-2023-0235_FR.html

Avis du CESE sur le revenu minimum

Le Conseil économique et social européen (CESE) a adopté un avis qui apporte son soutien à la proposition de [recommandation du Conseil sur un revenu minimum adéquat](#), présentée par la Commission européenne, qu'il considère comme un élément indispensable à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation de l'objectif de l'UE consistant à réduire le nombre de personnes à risque de pauvreté d'au moins 15 millions d'ici à la fin de la décennie.

Dans son avis, le CESE invite les États membres à développer une méthodologie qui permette de prendre en compte les différentes sources de revenus et les situations spécifiques des ménages. Il appelle aussi à ce que les gouvernements adoptent des critères transparents et non

discriminatoires permettant aux personnes d'obtenir un revenu minimum, et que les systèmes de revenu minimum soient inclus dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Enfin et afin de garantir l'adéquation des régimes de revenu minimum, les États membres devraient selon le CESE élaborer des budgets de référence pour les paniers de biens et de services (logement, eau, énergie, nourriture, santé, transport, loisirs) en se coordonnant au niveau européen.

Pour en savoir plus : [https://eur-lex.europa.eu/legal-](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2023.184.01.0064.01.FRA&toc=OJ:C:2023:184:TOC)

[content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2023.184.01.0064.01.FRA&toc=OJ:C:2023:184:TOC](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2023.184.01.0064.01.FRA&toc=OJ:C:2023:184:TOC)

Publication du rapport annuel d'Eurofound sur les conditions de vie et de travail en Europe

Eurofound, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, a publié le 4 mai son rapport annuel présentant les principales données et tendances européennes en la matière.

L'année 2022 a été marquée par un rebond important de l'emploi, le chômage s'établissant désormais à un niveau historiquement bas de 6%. Cette dynamique a particulièrement profité aux jeunes et aux femmes, qui avaient été les plus touchés lors de la crise pandémique, ainsi qu'aux emplois les plus rémunérateurs. Corolaire de cette tendance, les pénuries de main d'œuvre sont sans doute appelées à s'accroître si des mesures ne sont pas prises pour assurer l'adéquation des compétences et des emplois d'une part et améliorer la qualité des emplois dans les secteurs les moins attractifs d'autre part. Concernant les conditions de travail, Eurofound relève que si l'exposition aux risques physiques est en diminution en raison de la robotisation, les risques psychosociaux continuent d'augmenter.

Malgré le recul de la Covid, le niveau de bien-être ressenti par les Européens était inférieur en 2022 à ce qu'il était avant la crise pandémique. La difficulté à boucler les fins de mois, qui concerne désormais 53% des citoyens contre 45% en 2021, en est une des raisons.

Enfin, le développement consacré aux personnes en situation de handicap montre qu'elles ont été plus durement frappées par les conséquences de la pandémie que la population générale, notamment avec des niveaux de risque de dépression et de précarité préoccupants.

Pour en savoir plus : <https://www.eurofound.europa.eu/publications/annual-report/2023/living-and-working-in-europe-2022>

Famille et jeunesse

Rapport du Parlement appelant à une directive sur les stages en Europe

Les députés membres de la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) du Parlement européen ont adopté à une très large majorité une résolution appelant la Commission européenne à proposer une directive sur les stages de qualité dans l'UE.

Les députés souhaitent que cette directive fixe des normes minimales de qualité pour les stages, qui porteraient sur la durée des stages, leur rémunération ainsi que l'accès à la protection sociale, et ce tant pour les stages obligatoires dans le cadre d'une formation professionnelle que les stages dits ouverts.

Les députés préconisent de fixer le niveau de rémunération de manière à couvrir au moins le coût des nécessités matérielles telles que l'alimentation, l'habillement, le logement et le transport, tout en tenant compte du coût de la vie.

Pour en savoir plus :

https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/EMPL/AMC/2023/05-08/1269854EN.pdf

Réunion des coordinateurs nationaux de la Garantie enfance en Irlande

Eurofound, la fondation européenne tripartite en charge des conditions de vie et de travail, a organisé mi-mai la réunion des coordinateurs nationaux de la Garantie enfance pour passer en revue les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté infantile et l'amélioration de l'accès aux services à travers l'Europe, tout en partageant des expériences pratiques de réformes sectorielles. Le travail des coordinateurs nationaux de la Garantie enfance est un aspect important de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil qui vise à prévenir et à combattre l'exclusion sociale en garantissant l'accès effectif des enfants dans le besoin à une série de services-clés. Il s'agit notamment de la gratuité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants, de l'enseignement, des soins de santé, d'une alimentation saine et d'un logement adéquat.

Bien que des progrès aient été réalisés en matière de pauvreté infantile en Europe au cours de la dernière décennie, en 2021, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants était de 24,4 %.

Pour en savoir plus : <https://www.eurofound.europa.eu/fr/events/meeting-of-the-eu-national-child-guarantee-coordinators-held-at-eurofound>

CJUE

Arrêt de la CJUE sur le droit d'obtenir une copie des données à caractère personnel prévu à l'article 15 du RGPD

Le 4 mai 2023, la CJUE a rendu un arrêt sur un renvoi préjudiciel du tribunal administratif fédéral d'Autriche au sujet de [l'interprétation de l'article 15, paragraphe 3, première phrase du RGPD](#) qui prévoit l'obligation pour le responsable du traitement de fournir à la personne concernée une copie de ses données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

Dans cette affaire, le requérant avait demandé une copie des documents contenant ses données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement par une agence de renseignements commerciaux (CRIF). Or, l'agence n'avait finalement transmis qu'une liste synthétique des données en question au requérant et ce dernier a estimé que cette réponse n'était pas suffisante.

Dans son arrêt, la CJUE a considéré que l'article 15 du RGPD implique qu'il soit remis à la personne concernée une reproduction fidèle et intelligible de l'ensemble de ses données. Ce droit implique de pouvoir obtenir la copie d'extraits de documents, voire de documents entiers, ou encore d'extraits de bases de données qui contiennent, entre autres, lesdites données.

Pour en savoir plus : <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2023-05/cp230071fr.pdf>

Arrêt de la CJUE sur l'effet rétroactif d'un régime de pension de retraite d'une catégorie de fonctionnaires antérieurement favorisée

Dans l'affaire C-681/21, la Cour administrative d'Autriche a posé une question préjudicielle à la CJUE afin de savoir si la [directive européenne 2000/78](#) qui établit un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, s'opposait à la réglementation autrichienne qui prévoit que, pour mettre fin à une discrimination fondée sur l'âge, le régime de pension de retraite des fonctionnaires appartenant à la catégorie précédemment favorisée soit traité, avec effet rétroactif, de la même manière que le régime de pension de retraite des fonctionnaires appartenant à la catégorie précédemment défavorisée.

Dans la directive en question, l'article 2 paragraphes 1 et 2 dispose que le principe de l'égalité de traitement impose l'absence de toute discrimination directe fondée sur l'âge. Cependant l'article 6 paragraphe 1 établit une exception à ce principe, selon laquelle les différences de traitement fondées sur l'âge ne constituent pas une discrimination lorsqu'elles sont objectivement et raisonnablement justifiées par des objectifs légitimes de politique de l'emploi, du marché du travail et de la formation professionnelle.

La Cour interprète la directive 2000/78 en ce sens qu'elle s'oppose, en l'absence d'un impératif d'intérêt général, à une réglementation nationale prévoyant, pour mettre fin à une discrimination fondée sur l'âge, l'assimilation avec effet rétroactif du régime de pension de retraite d'une catégorie de fonctionnaires antérieurement favorisée par la législation nationale portant sur les droits à pension de retraite à celui de la catégorie de fonctionnaires antérieurement défavorisée par cette même législation.

Pour en savoir plus :

<https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=272969&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=15847415>

5 juin 2023, FEPS, en ligne : *Fair working conditions in childcare*

La Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) continue ses travaux sur la Stratégie européenne sur les soins et abordera, lors d'une conférence en ligne le 5 juin 2023, la question des conditions de travail des soignants.

D'autres conférences seront organisées par la suite sur la même thématique.

Pour plus d'informations, voir : <https://fepe-europe.eu/event/fair-working-conditions-in-childcare/>

7 juin 2023, AGE Platform, hybride : *A European model for sustainable working lives*

AGE Platform, réseau européen d'organisations à but non lucratif de et pour les personnes âgées de plus de 50 ans, organise sa conférence annuelle autour d'un débat qui rassemblera la ministre suédoise des personnes âgées, Anna Tenje et la vice-présidente de la Commission chargée de la démocratie et de la démographie, Dubravka Šuica, sur la question de la possibilité de rendre possible une vie professionnelle et durable pour tous.

Pour plus d'informations, voir : https://www.age-platform.eu/sites/default/files/AC2023_Concept%20Note-updated.pdf

15-16 juin 2023, Commission européenne et Présidence suédoise du Conseil de l'UE, hybride : *The Digital Assembly 2023*

L'Assemblée numérique 2023, coorganisée par la Commission et la Présidence suédoise du Conseil de l'UE, se tiendra à Arlanda, en Suède, les 15 et 16 juin 2023 et offrira un forum d'échange aux parties prenantes d'Europe concernant les [objectifs numériques](#) que l'UE et ses États membres doivent atteindre d'ici 2030. La conférence portera sur des sujets relatifs à l'intelligence artificielle générative, aux données, à l'identité numérique ou encore à la cybersécurité. Les sessions plénières réuniront des panélistes de haut niveau issus du secteur numérique, du monde politique et du milieu universitaire. Pour assister à la conférence en personne, il est possible de [s'inscrire jusqu'au 8 juin](#). Il sera également possible de suivre certaines parties de la conférence en ligne.

Pour plus d'informations, voir : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/events/digital-assembly-2023-digital-open-and-secure-europe>

28 juin 2023, COFACE, en ligne: *Recognition of parenthood between Member States*

La COFACE, confédération des organisations familiales, organise le 28 juin prochain une conférence en ligne sur la reconnaissance transfrontalière de la parentalité. Cette conférence fait suite à la proposition de la Commission européenne de décembre 2022 d'harmoniser au niveau de l'UE les règles de droit international privé relatives à la parentalité. Un certificat européen de parentalité est ainsi proposé et fera l'objet d'échanges durant la conférence.

Pour plus d'informations, voir : <https://coface-eu.org/event/coface-online-member-exchange-on-parenthood-recognition-regulation/>

EPRS, Policy instruments to tackle social inequalities related to climate change, 15 mai 2023, 176 pages.

Cette longue étude du *think tank* du Parlement européen évalue dans quelle mesure les cadres politiques aux niveaux européen et national actuels sont équipés ou non pour faire face et lutter contre les inégalités sociales produites par l'action sur le changement climatique et cherche à identifier les lacunes et les domaines d'action future notamment à travers les fond européens (conditionnement selon l'impact, complémentarité), des guides de mises en œuvre de politiques ou encore de domaines de recherches et de coopérations pour mieux aborder cette problématique.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2023/740081/IPOL_STU\(2023\)740081_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2023/740081/IPOL_STU(2023)740081_EN.pdf)

COFACE, Thematic note on the high-quality early childhood education and care, avril 2023, 9 pages.

La COFACE a publié une note thématique sur le ratio enfants/personnel dans les structures d'accueil de jour comme condition préalable essentielle à la mise en place de services d'accueil du jeune enfant. Cette note analyse les bienfaits d'un ratio minimal, dans le cadre notamment du principe 11 du Socle européen des droits sociaux mais aussi de la révision des objectifs de Barcelone en décembre 2022.

Pour plus d'informations, voir : https://coface-eu.org/wp-content/uploads/2023/04/COFACE_ECEC_ThematicNote-MAY-2023.pdf

Eurofound, Hybrid work in Europe: concept and practice, 25 Mai 2023, 48 pages.

Eurofound, la Fondation européenne sur les conditions de vie et de travail, publie une étude sur le travail hybride, c'est-à-dire le travail effectué sur deux ou plusieurs lieux (le lieu de travail habituel et le domicile). Le rapport cherche à clarifier et définir le travail hybride et les nombreuses situations qu'il recouvre. Il résume également les principaux débats autour du travail hybride dans les États membres et montre comment il est mis en œuvre dans la pratique à travers l'Europe. Les principaux obstacles, défis, avantages et opportunités du travail hybride sont également abordés.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef22011_en.pdf

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acof), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn #REIFSecu et sur Twitter : @REIFSecu

